



## DEMANDE D'EMPLACEMENT - CANDIDATURE

Fête votive du 6 au 8 septembre 2024

### Coordonnées du demandeur

Raison sociale * :	_____		
Nom * :	_____	Prénom * :	_____
Date et lieu de naissance * :	né(e) le ____/____/_____	à	_____
Adresse * :	_____ _____		
Portable * :	_____	Tél. fixe :	_____
Courriel * :	_____@_____		
N° SIRET * :	_____	Code APE * :	_____

Remplaçant : oui / non

### Coordonnées du remplaçant

Raison sociale * :	_____		
Nom * :	_____	Prénom * :	_____
Date et lieu de naissance * :	né(e) le ____/____/_____	à	_____
Adresse * :	_____ _____		
Portable * :	_____	Tél. fixe :	_____
Courriel * :	_____@_____		
N° SIRET * :	_____	Code APE * :	_____

**Renseignements concernant le métier**

Nom du métier \* : \_\_\_\_\_

Dimensions du métier hors tout \* :

- Façade : \_\_\_\_\_ ml
- Profondeur : \_\_\_\_\_ ml
- Hauteur en façade : avant : \_\_\_\_\_ m      arrière : \_\_\_\_\_ m
- Diamètre : \_\_\_\_\_ m

Le métier possède un groupe électrogène (rayer la mention inutile) \* :      OUI      NON

Puissance électrique demandée \* :

- Nombre de fils : \_\_\_\_\_
- Ampérage : \_\_\_\_\_
- KW /h : \_\_\_\_\_

Branchement eau potable demandé (rayer la mention inutile) \* :      OUI      NON

**Véhicules (camion/ remorque ...) autorisés dans le périmètre de la fête foraine**

<u>Véhicule n°1 *</u>	<u>Véhicule n°2*</u>
Marque : _____	Marque : _____
Modèle : _____	Modèle : _____
N° immatriculation : _____	N° immatriculation : _____



**Pièces obligatoires\* à joindre au dossier** (article 11 du décret n°2008-1458 du 30 décembre 2008 pris par application de la loi n° 2008-136 du 11 février 2008 relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines)

1. Photocopie de la carte d'identité de commerçant non sédentaire,
2. Une attestation d'assurance responsabilité civile multirisques (dont incendie) couvrant au titre de la profession et de l'occupation de l'emplacement sa responsabilité professionnelle pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque par lui-même, ses suppléants ou ses installations pour les caravanes et le métier.
3. Les conclusions du rapport de contrôle technique ou du rapport de vérification et, le cas échéant, du rapport de contre-visite en cours de validité et comportant les conclusions favorables.
  - Une déclaration précisant que le forain a réalisé les actions correctives nécessaires et que son matériel est maintenu en bon état, accompagnée des documents justificatifs.
  - Si le matériel a fait l'objet d'un nouveau contrôle après la demande d'installation, le ou les rapports mentionnés à l'alinéa précédent.
  - Un certificat de conformité aux règles de sécurité concernant l'installation de l'appareillage électrique du métier délivré par un organisme agréé. Ce certificat sera triennal pour les manèges de type 1 et 2 et annuel pour les manèges de type 3 et 4.
  - Pour les métiers fonctionnant avec des compresseurs à gaz, un procès-verbal de contrôle délivré par un organisme agréé daté de moins de 3 ans. Pour les métiers construits à l'étranger également un certificat de conformité pour l'exploitation en France délivré par un organisme agréé.
  - Une attestation sur l'honneur pour la conformité du calage et de montage du métier forain à remettre avant midi le jour d'ouverture de la fête foraine.

**Caravane et son véhicule tracteur autorisés à stationner sur la base de vie**

<u>Caravane</u>	<u>Véhicule tracteur</u>
Marque : _____	Marque : _____
Modèle : _____	Modèle : _____
N° immatriculation : _____	N° immatriculation : _____



**Attention dossier à renvoyer par le titulaire ou le remplaçant**

**avant le 29 mars 2024**

**La demande ne vaut autorisation**

**Un dossier doit être rempli par demande d'emplacement**

Tout candidat devra impérativement compléter et signer le dossier en joignant l'intégralité des justificatifs requis. Ces documents sont nécessaires à la délivrance de la lettre de place qui constitue l'acceptation définitive.

**Tout dossier incomplet ou non reçu de la part du titulaire ou du remplaçant à la date buttoir sera considéré comme irrecevable et l'emplacement du métier forain devient vacant et à la disposition de la commune.**

### **Engagement du demandeur**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ (nom, prénom), certifie que les informations indiquées et justificatifs transmis dans ce dossier sont sincères.

Je m'engage :

- à respecter les dimensions qui me seront autorisées,
- à me conformer strictement au règlement en vigueur et à l'arrêté municipal, dont j'ai pris connaissance,
- à signer l'attestation de présence/ redevance
- à m'acquitter de la redevance correspondante
- à supprimer cette installation lorsque l'Administration le jugera utile.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature  
(Obligatoire)

### **\*Champs obligatoire**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service « occupation du domaine public et cadre de vie » de la Ville de Bagnols-sur-Cèze, responsable du traitement, pour statuer sur votre demande. Elles sont conservées par le service pendant deux ans à compter de la notification de la décision d'autorisation ou de refus, et sont destinées à la seule Direction Tranquillité Publique et Prévention dont dépend ce service. Si vous souhaitez en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données Mairie de Bagnols-sur-Cèze BP 45160, 30205 Bagnols-sur-Cèze CEDEX.